
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 février 2026 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mercedes Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la Mairesse et des élues

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot de la mairesse et des élues débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 21.

CA26 16 0006

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 février 2026, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 février 2026, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19 H 22 ET SE TERMINE À 20 H 05.

| CIToyENS | QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CIToyENS PRÉSENTS |
|------------------------|--|
| Carole MURRAY | Qu'est-ce qui arrive aux gens qui ne respecte pas les règlements de la ville? / Installation gigantesque thermopompe par voisinage |
| Suzanne SIMARD | Zonage - Consultation prévu 4 février |
| Pierre LACERTE | Centre François Michel - Qu'est-ce que vous comptez faire ? |
| Ginette DROUIN | Stationnement ave Nelson Avec Dépôt de pétition (Original) |
| Sylvie Povin | Pourquoi les gens doivent s'inscrire à la consultation? |
| CIToyENS | QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL |
| Magali Morin | J'habite en face d'un terrain vacant partiellement clôturé coin Marie-Stéphane et Champagneur. Des gens y laissent courir leurs chiens en liberté, on entend japper particulièrement le matin et le soir. L'arrondissement m'a répondu que si le propriétaire est d'accord, ils ne peuvent rien faire. C'est illégal de laisser des chiens sans laisse il me semble ? Et le bruit désagréable que l'on entend chaque jour? Sans compter que des chiens s'échappent parfois et foncent vers nous sur la promenade piétonne adjacente. |
| Sylvain Perron | Jouant au hockey depuis plus de 30 ans à cet aréna, les douches sont dans un état lamentable: de la moisissure est présente, lavabo souvent bouchés, planchers sales, etc. Bref, les travaux d'entretien applicables à un bâtiment aussi souvent utilisé sont totalement déficients. Je peux comparer avec des arénas privés qui ne lésinent pas sur l'entretien. |
| Jean Christophe PASCAL | La fin de vie utile du Viaduc Rockland est prévue pour 2030. Le rapport résumant le travail considérable accompli en préparation de cette échéance, « Réaménagement du passage et du secteur Rockland », prévoit des consultations en 2026 pour un début des travaux en 28/29. Cet échéancier est encore affiché sur le site de la ville. Savons nous ce qu'il en est du projet et quelle sera la nature de la consultation prévue et ses dates? J'espère ne pas avoir à vous convaincre de l'importance des enjeux et de l'impact des décisions concernant le remplacement du viaduc sur la qualité de vie à Outremont, et en particulier celle des citoyens du district Sauvé. |
| Kim SCARPELLI | Depuis l'été dernier, plusieurs aménagements ont été réalisés sur le boulevard du Mont-Royal, notamment au-dessus de Côte-Sainte- |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>Catherine, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ajout d'obstacles en béton au centre de la chaussée (tant du côté est que du côté ouest), • la suppression ou réduction de voies de circulation, • ainsi que des modifications à l'intersection Mont-Royal / Côte-Sainte-Catherine en direction de l'avenue du Parc. <p>À cela s'ajoute la réduction à une seule voie sur Côte-Sainte-Catherine, approximativement entre Saint-Joseph et le boulevard du Mont-Royal. Ces aménagements entraînent, au quotidien, une congestion importante, des difficultés de manœuvre pour les autobus, une complexification pour les services d'urgence et une dégradation marquée de la qualité de vie des citoyens. Ils s'inscrivent également dans un contexte plus large de dégradation de l'état du réseau routier, où la multiplication des nids-de-poule à Montréal occasionne des dommages récurrents aux véhicules et oblige de nombreux citoyens à engager des dépenses importantes pour l'entretien et les réparations, ce qui accentue le sentiment de surcharge et de découragement.</p> <p>Je souhaite savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelles analyses ont justifié ces choix, • si une évaluation post-implantation a été effectuée, • et si une révision sérieuse de ces aménagements est envisagée. |
| <p>Kim SCARPELLI</p> | <p>Nous sommes maintenant en février et je souhaite obtenir une mise à jour claire, précise et factuelle sur l'état actuel de la maison Holmes-McFarlane. Depuis plusieurs années, je demande à pouvoir entrer dans la maison afin de constater moi-même son état réel. Cette demande est d'autant plus légitime que je m'implique activement, depuis plus d'une décennie, pour la préservation de ce bâtiment à haute valeur patrimoniale. Ce qui m'importe particulièrement est de pouvoir constater l'état des éléments architecturaux d'époque, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'escalier, • les moulures, • et surtout les cheminées, qui constituent des éléments patrimoniaux majeurs et irremplaçables. <p>L'inaction prolongée et le manque de transparence donnent l'impression que l'on attend que le bâtiment atteigne un état critique, ce qui serait inacceptable. Je rappelle que M. Holmes McFarlane avait clairement affirmé que cette maison devait être conservée et que sa valeur patrimoniale était indéniable.</p> <p>Je demande donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une autorisation formelle de visite afin de constater l'état du bâtiment, • une reddition de comptes claire sur les mesures prises à ce jour : quel est l'état réel du bâtiment et quelles mesures concrètes ont été prises ou sont prévues • ainsi qu'un engagement concret quant à la préservation réelle de cette maison. |
| <p>Kim SCARPELLI</p> | <p>Enfin, je souhaite que l'arrondissement ouvre une discussion sérieuse et structurée sur la protection du patrimoine bâti, notamment en ce qui concerne ce qui est autorisé lors de l'achat et de la rénovation de maisons historiques. Si certains propriétaires prennent des décisions qui dénaturent des intérieurs patrimoniaux, il faut également reconnaître que cela est rendu possible par le cadre réglementaire actuellement en place. Il appartient à l'arrondissement d'établir des balises claires, des jalons et des lignes directrices fermes, afin que la valeur patrimoniale des bâtiments soit réellement respectée.</p> <p>Aujourd'hui, ce que l'on permet en matière de rénovations — destruction de moulures d'époque, retrait de cheminées historiques, transformation complète d'intérieurs anciens et des éléments architecturaux irrémédiablement perdus — contribue à une dénaturation progressive et irréversible de l'architecture d'Outremont. Personnellement, je suis en profond désaccord avec ce qui est actuellement toléré. Le patrimoine ne peut pas être protégé uniquement en façade. Si l'on choisit d'acheter une maison historique, cela implique une responsabilité envers le patrimoine collectif. Le peu de patrimoine qu'il nous reste à Outremont doit être protégé de manière cohérente, encadré et mis en valeur, et non laissé à la discrétion du mauvais goût ou de la mode du "tout moderne".</p> <p>Je souhaite donc savoir si l'arrondissement envisage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un resserrement des règles applicables aux bâtiments à valeur |

| | |
|--|---|
| | patrimoniale, • l'établissement de critères clairs et contraignants pour les rénovations intérieures, • et une volonté réelle de faire respecter la valeur historique des immeubles existants. |
| Emanuel Licha porte-parole du collectif de citoyen.nes "Transport Actif Outremont" | Transport Actif Outremont milite pour le développement et la sécurisation des transports actifs à Outremont. Notre action vise à défendre les usagères et usagers les plus vulnérables de l'espace public, à savoir les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants, et toute personne utilisant les transports actifs pour se déplacer. À l'heure où on observe de plus en plus de comportements délinquants de la part d'automobilistes; À l'heure où les enfants sont en danger mortel dès qu'ils sont dans l'espace public; À l'heure où les trottoirs sont quasiment impraticables en hiver pour les personnes à mobilité réduite; À l'heure où l'arrondissement démantèle le peu de pistes cyclables qu'il y a dans l'arrondissement; À l'heure où nous attendons depuis presque deux ans que soit mis en œuvre le Plan de mobilité durable; Voici notre question à la Mairesse: Qu'attendez-vous pour agir? |

A 20 h 05, la présidente du conseil suspend la séance.

A 20 h 15, le conseil reprend ses travaux.

CA26 16 0007

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 2 décembre 2025, à 19 h (séance extraordinaire), le 2 décembre 2025, à 20 h (séance extraordinaire) et le 9 décembre 2025, à 19 h (séance ordinaire)

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 2 décembre 2025, à 19 h (séance extraordinaire), le 2 décembre 2025, à 20 h (séance extraordinaire) et le 9 décembre 2025, à 19 h (séance ordinaire).

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA26 16 0008

Accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU QUE le programme Brigade-Neige vise à offrir un service de déneigement à des personnes âgées et/ou ayant des limitations fonctionnelles, contribuant de manière significative à réduire leur isolement et à favoriser leur maintien à domicile en toute sécurité ;

ATTENDU QUE les nombreuses bordées de neige reçues depuis le début de la saison hivernale ont entraîné une pression importante sur les activités opérationnelles de l'organisme qui se traduit par des visites plus fréquentes chez les résidents inscrits au programme ;

ATTENDU QUE la contribution initiale de 10 000 \$ accordée par le conseil de l'arrondissement le 18 novembre 2025 par le biais de la résolution CA25 160260 ne permettra pas à l'organisme Brigade-Neige d'assurer la suite de son mandat jusqu'au 30 avril 2026 ;

ATTENDU l'importance de maintenir le service pour les bénéficiaires actuels du programme ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1257378005 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER une contribution financière additionnelle de 12 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 ;

D'APPROUVER le projet de convention addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1257378005

CA26 16 0009

Autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé, de sel de déglçage et abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement pour l'année 2026 / Dépense provenant d'une réaffectation du surplus de gestion 2025 à 2026 et du surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203003 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé, de sel de déglçage et abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement pour l'année 2026 conformément aux ententes cadres en vigueur à la ville ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1269203003

CA26 16 0010

Autoriser une dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont, en vertu du contrat accordé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324) et de la majoration approuvée par la résolution (CA24 16 0279) augmentant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat des services professionnels de 129 576,80 \$ à 300 955,45 \$ et portant le montant total de la dépense de 492 897,80 \$ à 664 276,45 \$, taxes incluses / Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement

ATTENDU QUE le chalet du parc Saint-Viateur a connu peu d'investissement depuis sa construction. Ses installations étaient en fin de vie utile lorsqu'un incendie en novembre 2021 a mis le chalet hors services. Depuis, les citoyens réclament sa remise en service pour laquelle sa restauration complète est requise ;

ATTENDU QU'à la suite d'appels d'offres publics, un contrat de services professionnels a été octroyé le 6 octobre 2022 (CA22 16 0324) et un contrat de travaux a été octroyé le 3 juillet 2024 (CA24 16 0158) par l'arrondissement Outremont pour réaliser la restauration et la mise aux normes de cet immeuble ;

ATTENDU QUE des services et travaux additionnels imprévus et accessoires ont dû être ajoutés au projet, tel que décrits au sommaire, et que des réclamations ont été reçues des professionnels pour certains de ces services et travaux additionnels imprévus et accessoires ;

ATTENDU QU'un dossier décisionnel sera inscrit à une séance ultérieure du CE pour présenter et faire approuver les dépenses finales devant être remboursées par le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de la mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265430001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires pour l'ajustement des honoraires professionnels versés en vertu du contrat octroyé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint Viateur de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant des contingences et des frais en services supplémentaires accessoires du contrat des services professionnels de 129 576,80 \$, taxes incluses, à 300 955,45 \$, taxes incluses, et portant le montant total de la dépense de 492 897,80 \$, taxes incluses, à 664 276,45 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1265430001

CA26 16 0011

Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à la firme Les Signalisations R.C. inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense additionnelle de 235 761,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont (référence 1245069002 / CA24 16 033 / AO 24-20329), majorant ainsi le montant total du contrat de 457 788,93 \$, taxes incluses, à 693 550,23 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069002 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER l'exercice, pour l'année 2026, de la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Les Signalisations R.C. inc. pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont y compris tous les frais accessoires, le cas échéant (référence 1245069002 / CA24 16 0033 / AO 24-20329) ;

D'OCTROYER à la firme Les Signalisations R.C. inc. un contrat à cette fin au montant de 235 761,30 \$, incluant les taxes ;

D'AUTORISER une dépense additionnelle totale de 235 761,30 \$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 457 788,93 \$, taxes incluses, à 693 550,23 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1265069002

CA26 16 0012

Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense de 61 731,95 \$, taxes incluses, pour la

fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont (référence 1249203006 / CA24 16 0091 / AO24 - 20429), majorant ainsi le montant total du contrat de 120 454,87 \$, taxes incluses, à 182 186,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203002 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER l'exercice, pour l'année 2026, de l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc. pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont ;

D'ACCORDER à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc. un contrat à cette fin au montant de 61 731,95 \$, incluant les taxes ;

D'AUTORISER une dépense additionnelle totale de 61 731,95 \$, taxes incluses dans le cadre de ce contrat majorant ainsi le montant total du contrat de 120 454,87 \$, taxes incluses, à 182 186,82 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1269203002

CA26 16 0013

Octroyer un contrat à l'entreprise UNIVAP inc. pour l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public 25-21214 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 583 595,85 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1250351001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise UNIVAP inc. pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public 25-21214 (4 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense totale de 583 595,85 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucune

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1250351001

CA26 16 0014

Octroyer un contrat à la firme Névé Réfrigération inc. pour l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21213 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 373 542,98 \$, taxes incluses (contrat : 266 816,41 \$ + contingences (20 %) : 53 363,28 \$ + incidences (20 %) : 53 363,28 \$) / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1260351001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OCTROYER un contrat à la firme Névé Réfrigération inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public 25-21213 (3 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 266 816,41 \$, taxes incluses, pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 53 363,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 53 363,28 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 373 542,98 \$, incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes dans le cadre de ce contrat ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1260351001

CA26 16 0015

Octroyer un contrat à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 inclusivement, suite à l'appel d'offres public 25-21265 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 709 563,19 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'ancienne ville d'Outremont s'est dotée d'un service de Sécurité publique en 1979, tout comme plusieurs autres villes de banlieue, à la suite de la fusion des corps de police municipaux en 1972 ;

ATTENDU QUE lors des fusions municipales de 2002, Outremont est devenu un arrondissement de la Ville de Montréal, toutefois, le service de la Sécurité publique tel qu'il existait du temps de l'ancienne ville d'Outremont a été conservé en continu ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069033 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 709 563,19 \$, taxes incluses, à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 25-21265 (cinq (5) soumissionnaires conformes) ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 709 563,19 \$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1255069033

CA26 16 0016

Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER les rapports des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025.

30.01 1256131005

CA26 16 0017

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025.

30.02 1256131006

CA26 16 0018

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025.

30.03 1256131007

CA26 16 0019

Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025.

30.04 1256131008

CA26 16 0020

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* - L'objet du règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an.

40.01 1253711018

CA26 16 0021

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* et du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement Fête des voisins d'hiver - Hartland qui aura lieu vendredi, le 13 février 2026 de 16 h à 22 h

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711002 ;

Il est proposé par Amélie Cliche

appuyé par Mercedes Plante

LA CONSEILLÈRE MAUDE CHOKO DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 20 H 24 À 20 H 25.

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement Fête des voisins d'hiver - Hartland qui aura lieu vendredi, le 13 février 2026 de 16 h à 22 h.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1263711002

CA26 16 0022

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de février à novembre 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Carnaval d'hiver** » organisé par le Collège Sainte-Anne Buissonnière ;
- Événement « **Parade de la Torah** » organisé par l'organisme Chaverim Donne la Main ;
- Événement « **Première Montréalaise du spectacle de Chantal Lamarre** » organisé par le Théâtre Outremont ;
- Événement « **Chasse aux cocos** » organisé par l'organisme Outremont en famille ;
- Événement « **Cyclo-MAPP avec Maylee Keo** » organisé par l'arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Cultivons Outremont** » organisé par l'arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Pianos publics** » organisé par l'arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Cérémonie du Jour du Souvenir** » organisé par l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1266737001

CA26 16 0023

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737002 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement « **La Foulée des parcs 2026** » qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30 ainsi qu'une interdiction de stationner sur ces mêmes tronçons de 23 h 59 le samedi 13 juin à 12 h 30 le 14 juin 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1266737002

CA26 16 0024

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 51, avenue McCulloch et au 67, avenue McNider

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 13 janvier 2026, les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (AO-530) ;

ATTENDU les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER, les demandes de PIIA pour les immeubles suivants :

51, avenue McCulloch

Avec les réserves suivantes :

- Remblayer le sol après les travaux d'excavation liés au drain français afin de rétablir le niveau du sol existant et réduire la hauteur des ouvertures projetées au sous-sol (F-001 et F-002), en tenant compte du niveau actuel du terrain ;
- Supprimer la minéralisation de l'allée piétonne alternative reliant la porte principale à la cour arrière et privilégier l'utilisation de la surface déjà minéralisée du côté opposé de la maison pour assurer la connexion entre les deux espaces extérieurs ;
- Uniformiser l'aspect visuel de l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres en ajoutant un meneau horizontal aligné avec les unités adjacentes et en maintenant les mêmes proportions verticales, tel que sur la fenêtre F-105 ;
- Planter un arbre supplémentaire d'une espèce indigène à grand déploiement avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 10 cm.

67, avenue McNider

Avec les réserves suivantes :

- Rehausser la maçonnerie à une hauteur suffisante et réduire la hauteur des éléments en acier inoxydable de la cheminée afin d'éliminer la nécessité d'étais pour leur stabilisation ;
- Utiliser un revêtement extérieur en déclin horizontal qui privilégie des fixations dissimulées et des joints étanches pour l'appentis ;
- Uniformiser les dimensions des portions fixes inférieures des ouvertures sur les murs avant et arrière de l'appentis.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1265753001

CA26 16 0025

Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Amélie Cliche, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Maude Choko, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Georgia Haloulos à titre de « célébrantes compétentes » pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le *Code Civil du Québec* (RLRQ c CCQ-1991) permet de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement, et les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711019 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE DEMANDER au Directeur de l'état civil de désigner Madame Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Amélie Cliche, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Maude Choko, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Georgia Haloulos, à titre de « célébrantes compétentes » pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1253711019

CA26 16 0026

Désigner une (1) élue à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 3 février 2026 au 18 novembre 2027 et abroger la désignation de la mairesse Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 février 2026 telle qu'entérinée par la résolution CA25 160267 le 18 novembre 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1253711013 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ABROGER la désignation de la mairesse de l'arrondissement Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU telle qu'entérinée par la résolution du conseil CA25 16 0267 datée du 18 novembre 2025 ;

DE DÉSIGNER la conseillère de l'arrondissement Mercedes Plante à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1253711013

CA26 16 0027

Désigner une élue de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711001 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE DÉSIGNER la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1263711001

CA26 16 0028

Motion de la mairesse Caroline Braun - Lettre d'appui au projet MIL2 de l'Université de Montréal (Complexe des sciences - Phase 2)

ATTENDU QUE l'Université de Montréal poursuit le développement du Complexe des sciences - phase 2 (MIL2), un projet d'envergure stratégique pour le secteur Outremont et pour l'écosystème universitaire régional ;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal prévoit déposer sa demande de permis au cours de la semaine du 16 février 2026, et que l'arrondissement d'Outremont prévoit traiter ce dossier en priorité dès sa réception ;

ATTENDU QUE l'arrondissement prévoit convoquer un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dédié au projet vers la mi mars 2026 afin d'assurer une analyse approfondie des enjeux ;

ATTENDU QUE la Société québécoise des infrastructures (SQI), dans le cadre du dépôt de la version finale du Dossier d'affaires du projet, exige une lettre d'appui provenant de la municipalité concernée ;

ATTENDU QUE l'émission d'une telle lettre porte sur l'intention et l'appui général au projet, et non sur l'approbation finale de sa version détaillée ;

ATTENDU QUE l'administration de l'arrondissement reconnaît l'apport important de l'Université de Montréal dans le secteur du Nouvel Outremont ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Maude Choko

D'APPUYER la démarche de l'Université de Montréal dans le cadre du projet de construction de la phase 2 du Complexe des sciences.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA26 16 0029

Motion de la conseillère Amélie Cliche - Les journées de la persévérance scolaire 2026

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 16 au 20 février 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative de tous les jeunes ;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire ;

ATTENDU QUE derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif ;

ATTENDU QUE les élu-es municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant-es du réseau de l'éducation ;

ATTENDU QUE les élu-es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers diverses initiatives ;

Il est proposé par Amélie Cliche

appuyé par Mercedes Plante

DE PROCLAMER la semaine du 16 au 20 février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire ;

D'EXPRIMER unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les jeunes et envers l'ensemble des intervenant-es du réseau de l'éducation ;

D'APPUYER la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 33.

70.01

Caroline BRAUN
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2026.